

Université Bordeaux Montaigne  
UFR Humanités

# Sainte-Foy-la-Grande une ville protestante (1852-1905)

Mémoire de master de Ghislain VERRAL  
Sous la direction de M. Nicolas CHAMP

Master Histoire des Mondes Modernes et Contemporains,  
Parcours Élites européennes  
Juin 2015

En souvenir d'Élisabeth Marie Lydie MONDAIN (1911-2005).

Ghislain VERRAL

Couverture :  
Éditions Jean-Jacques Wuillaume, avril 2017  
ISBN : 979-10-95373-06-3





## Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier mon directeur de recherche, Nicolas Champ, pour m'avoir conseillé tout au long de mes recherches, et pour la disponibilité, la bienveillance et la pertinence qu'il a manifestées envers mes travaux et moi-même.

Je tiens à remercier le pasteur Olivier Pigeaud, membre du conseil d'administration de la Fondation John Bost, qui a fait montre de disponibilité, de conseils et de patience à chaque fois que j'avais besoin de me rendre aux archives de la *Société d'Histoire du Protestantisme de la Vallée de la Dordogne*. Je remercie la présidente de cette société, Dominique Mignon, pour m'avoir si bien accueilli dans ce riche dépôt d'archives, je remercie également Max Bayle de m'avoir ouvert les portes des temples de la ville et pour ses explications.

Je remercie également le personnel de la *Société d'Histoire du Protestantisme Français* qui m'a accueilli et conseillé avec la plus grande attention, me permettant de consulter un maximum de documents durant un séjour parisien bien rempli. Tout comme les archivistes et conservateurs des Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine qui ont su me guider dans mes recherches. Merci à Jean-Claude Faure, responsable des archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande, qui a si souvent répondu à mes courriels pour vérifier tel ou tel dossier que je n'avais pas ou mal regardé lors de mes consultations.

Mes remerciements vont ensuite à toutes celles et à tous ceux qui, par leurs conseils et leurs observations, ont permis la réalisation de ce mémoire. Je suis reconnaissant envers Jacques Puyaubert, président de la *Société des Amis de Sainte-Foy et sa région*, pour ses recommandations. Je remercie également Jean Vircoulon pour ses conseils et ses désaccords avisés. Et merci à Bruno Loubéry qui, par sa connaissance du travail de la pierre, a su mettre en valeur une partie essentielle de mon mémoire, qui aurait été bien plus fade sans ses observations.

Je ne peux oublier ni Françoise Brian pour sa relecture et pour toutes les conversations que nous avons eu avant et pendant la rédaction de ce mémoire, ni Séverine Pacteau de Luze pour ses conseils, ses observations sur mes recherches, et son aimable présence à la soutenance.

Enfin, mes derniers remerciements vont naturellement à mes camarades et amis Alexia, Marine, Louise, Pierre et Alexandre pour leurs encouragements et leurs conseils, à mes parents, qui m'ont encouragé durant ces deux années, et à Wendy pour son soutien sans faille et sa patience tout au long de mes recherches.

## Introduction

Dans son *Annuaire, ou répertoire ecclésiastique protestant à l'usage des Églises réformées* ou protestantes de l'Empire français paru en 1807, Pierre-Antoine Rabaud dit « le jeune » écrit concernant la population huguenote de Sainte-Foy-la-Grande :

« Les Réformés de cet arrondissement en forment la classe la plus éclairée, la plus riche et la plus industrielle, on voit parmi eux des gens de lettres, des médecins, des hommes de loi, etc. ; ils font presque tout le commerce du pays. Les fabriques importantes de filatures de coton, de bas, de bonnets ; celles de tabac, de faïence, de grosses étoffes leur appartiennent. Les plus grands propriétaires, les agriculteurs, les cultivateurs et les artisans les plus aisés sont la plupart des Réformés. Il n'y a que peu ou point de pauvres dans cette classe ; et les membres de cette église, remplis de la charité chrétienne, pourvoient aux besoins de ceux que l'âge, les infirmités ou les revers privent de leurs ressources ordinaires »<sup>1</sup>.

Cette description sociologique des protestants foyens est sensiblement la même que celle donnée pour le consistoire voisin de Gen-sac<sup>2</sup>, lié sociologiquement à celui de Sainte-Foy. Cette description de la population réformée locale, datant des premières heures de la reconnaissance impériale du culte protestant, coïncide avec la réputation qu'avait encore cette ville au milieu du XXe siècle. À savoir, celle d'une ville bourgeoise à l'élite protestante sûre d'elle et fière de son passé dans cette « petite Genève du Sud-Ouest » et qui a donné tant d'hommes célèbres. Nous pensons aux membres de la famille

---

1 Pierre-Antoine RABAUD, *Annuaire, ou répertoire ecclésiastique protestant à l'usage des Églises réformées ou protestantes de l'Empire français*, Paris, 1807, p. 131.

2 « Les Réformés dans ces contrées jouissent de la plus grande prospérité ; ils se distinguent particulièrement dans le commerce, qui est presque tout entre leurs mains, et dans l'agriculture, qu'ils ont portée au plus haut degré de perfection ; il y a aussi des fabricants, des marins, et d'excellent ouvriers ; ils sont en général les plus grands propriétaires ; enfin il est des communes où ils forment à peine le septième de la population, quoiqu'ils soient propriétaires de plus des trois quarts du territoire qui les composent », *ibid.*, p. 133.

Reclus, père et fils<sup>3</sup>, à Paul Broca, à Élie Faure et à Pierre Gratiolet, entre autres, qui traduisent ce que l'on peut appeler un « second âge d'or » intellectuel pour cette bastide.

### *Une brève histoire du protestantisme français contemporain*

Quand Louis XIV fait révoquer, le 18 octobre 1685 à Fontainebleau, l'édit de Nantes, qui avait mis fin aux guerres de Religion (1562-1598) et qui régissait la vie des Huguenots, commence alors pour cette minorité une nouvelle période de son histoire. Jusque là, ils pouvaient vivre librement leur foi - dans un certain cadre légal et géographique -, désormais ils doivent choisir soit la fuite, risquée, soit la survie par la conversion en restant dans le royaume. Pour ceux qui restent, la grande majorité, faute de moyens, commence donc une période d'un peu plus de cent années durant lesquelles, contraints et forcés, ils épousent en apparence la foi catholique. En réalité, nombreux sont ceux qui pratiquent une double foi, accomplissant le minimum aux yeux du reste de la population, en participant aux messes dominicales ou aux grands événements du calendrier catholique, tout en continuant de pratiquer, en famille, la foi de leurs parents, de leurs grands-parents et, les décennies passant, de leurs lointains aïeux. Lorsque Louis XVI signe le 7 novembre 1787, à Versailles, l'édit dit « de tolérance », la minorité huguenote - estimée à environ 2% de la population soit quatre cents à cinq cents mille sujets -, est reconnue dans son état civil mais ne peut toujours pas accéder à certains offices. On reconnaît aux protestants non-luthériens d'exister en tant que tels. Le pasteur Jay, de Sainte-Foy, dit alors de cet édit : « désormais l'on peut être Français sans être catholique ; la conscience est indépendante du magistrat dans tout ce qui est indifférent à l'ordre public »<sup>4</sup>.

Cet édit de Versailles est le fruit tardif d'un siècle où les philosophes des Lumières n'ont cessé de demander la tolérance pour cette minorité, et la fin des persécutions. Le plus célèbre d'entre eux est

---

3 Pour la famille RECLUS, voir l'ouvrage de Jean CORRIGER, *Sainte-Foy-la-Grande, son histoire*, Sainte-Foy, Groupe girondin des études locales de l'Enseignement public, 1976, pp. 185-205.

4 Cité par Louis MAZOYER, « L'application de l'édit de 1787 dans le midi de la France », *BSHPF*, 1925, p.151, dans Patrick CABANEL, *Histoire des protestants en France (XVIe-XXIe siècle)*, Paris, Fayard, 2012, p. 908.

François-Marie Arouet, plus connu sous le pseudonyme de Voltaire, qui a défendu Jean Calas, un huguenot accusé du meurtre de son fils en octobre 1761. Sa famille est réhabilitée en 1765, décennie 1760 durant laquelle les persécutions contre les derniers huguenots cessent. Cet édit de Versailles est donc le fruit d'un projet philosophique de Malesherbes, parce que les mœurs ont changé, mais également politico-économique de Mgr Loménie de Brienne, car les protestants sont perçus comme un peuple de commerçants aux forts capitaux<sup>5</sup>, particulièrement dans les villes portuaires de Nantes, La Rochelle et Bordeaux.

Les événements consécutifs à la Réunion des États Généraux à partir de mai 1789, et plus particulièrement la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* adoptée le 26 août 1789, permettent aux protestants français d'accéder à une parfaite égalité avec la majorité catholique du royaume. Au titre de l'article X de ladite déclaration, leur garantissant la liberté d'exercice de leur religion, il est écrit : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »<sup>6</sup>. Le répit est de courte durée même si la déchristianisation voulue par la Terreur n'est qu'une épreuve supplémentaire pour les Réformés. Cette période, allant de septembre 1793 à juillet 1794, n'arrête pas la foi muselée d'un peuple persécuté pendant plus d'un siècle, et la pratique de la foi continue au sein des cercles familiaux.

Les *Articles organiques des Cultes protestants* du 18 germinal an X<sup>7</sup>, comptant 44 articles, permettent aux protestants français, réformés et luthériens, de s'organiser et de vivre leur foi au même titre que la majorité catholique nouvellement régie par le Concordat. Les protestants français profitent donc pendant un peu plus d'un siècle, jusqu'à la loi dite « de séparation des Églises et de l'État » en 1905, d'un statut leur donnant la liberté de vivre leur foi sans crainte de persécutions émanant des autorités supérieures. Cette reconnaissance d'une minorité, 632 370 personnes en 1801, soit 2,4% de la

---

5 Jean-Christian PETITFILS, *Louis XVI*, Paris, Éditions Perrin, 2005, p. 576-579.

6 Ce texte est adopté après qu'ait été refusé celui proposé par le comte de Castellane, à savoir « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de sa religion », cité par Daniel Robert in Samuel MOURS et Daniel ROBERT, *Le protestantisme en France du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Librairie protestante, 1972, p. 192.

7 (8 avril 1802).

population française<sup>8</sup>, leur permet de pouvoir se réunir et de reformer une partie des communautés qui existaient au XVIe siècle, rassemblées en différents consistoires. Pour reformer ces consistoires, les *Articles organiques*<sup>9</sup> exigent une communauté locale composée de six mille protestants, comportant un certain nombre de pasteurs. Ceux-ci sont nommés par l'Empereur en fonction des besoins, du nombre et de l'étendue des différentes sections constituant le consistoire. Les pasteurs reçoivent leur traitement du gouvernement, qui doit également pourvoir ces communautés en lieux de culte, les temples, parfois appelés « églises » au XIXe siècle, que ce soit par la construction de nouveaux édifices ou par des églises désaffectées qui leur sont attribuées, comme l'ancienne église d'un couvent à Bordeaux<sup>10</sup>. Lorsqu'un temple doit être construit, les frais sont répartis entre la communauté protestante, la municipalité et l'État. À la fin du Premier Empire, il n'y a qu'une centaine de temples, dix fois moins qu'aujourd'hui, les constructions ne commencent véritablement qu'avec la Restauration et continuent tout au long du XIXe siècle<sup>11</sup>, adoptant d'abord le style néoclassique puis, avec le développement du romantisme, les styles néo-gothique, néo-roman et néo-rennaissance. De plus, les conseils consistoriaux sont, pour leurs membres laïcs, dirigés par les « anciens » recrutés parmi les plus imposés.

Le XIXe siècle voit une effervescence théologique importante chez les Réformés français. En effet, sous l'influence anglaise et suisse, un mouvement de renouvellement religieux appelé « Réveil » apparaît dans la première moitié du siècle, Patrick Cabanel le qualifie de « recharge spirituelle »<sup>12</sup> prônant le retour à la situation dogmatique de la Réforme. Ces revivalistes, qu'André Encrevé

---

8 D'après A. COUTROT et F.-G. DREYFUS, *Les forces religieuses et la vie politique en France*, p. 112, dans J.-M. BRAITBERG, *Attitudes religieuses et politiques chez les protestants dans la région de Sainte-Foy-la-Grande*, IEP de Bordeaux, 1974, p. 50.

9 Art. 16.

10 Il s'agit de l'ancienne église du couvent des filles de Notre-Dame, rue du Hâ, qui leur est attribuée en 1805, pour plus de détails voir Séverine PACTEAU DE LUZE, *Les protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999, p. 128.

11 A. ENCREVÉ, *Les protestants en France de 1800 à nos jours. Histoire d'une réintégration*, Paris, Stock, 1985, p.146.

12 P. CABANEL, *Histoire des protestants en France (XVIe-XXIe siècle)*, Paris, Fayard, 2012, p. 954.

appelle les « pessimistes consolés »<sup>13</sup>, prêchent la rédemption par la grâce seule, souhaitant revenir aux fondements de la Réforme. Ce mouvement connaît un certain succès sans distinction sociale, même si ces Églises dissidentes sont majoritairement fréquentées par des troupes modestes et ruraux, exception faite de la chapelle de la rue Taitbout de Paris, très bourgeoise<sup>14</sup>. Ces petites Églises indépendantes se multiplient dès les années 1840 avec des influences anglo-saxonnes, comme les darbystes ou les méthodistes, mais également avec d'autres fondations moins identifiables car plus indépendantes se constituant autour de pasteurs charismatiques comme Frédéric Monod (1794-1863) ou Alexandre Henriquet (1799-1885).

Au fur et à mesure de l'avancée dans le siècle apparaît, particulièrement à partir de 1848, une division et une rivalité de plus en plus forte au sein de l'Église concordataire française, opposant évangéliques et libéraux. Cette division atteint son apogée avec le Synode de 1872 où, les évangéliques, majoritaires, imposent l'organisation presbytérienne-synodale, la profession de foi pour les nouveaux pasteurs et des conditions religieuses pour les électeurs. La déclaration de foi voit une forte opposition du courant libéral, plus prompt aux découvertes scientifiques remettant en cause certains passages de la Bible, elle leur impose de faire la lecture et la liturgie de la sainte Cène lors des cultes. Cette déclaration de foi imposée aux nouveaux ministres ferme les portes des temples aux libéraux extrémistes se refusant à cette pratique. La crise voit une division profonde de l'Église réformée, même si les deux courants se maintiennent dans l'Église réformée reconnue, les oppositions sont fortes et, finalement, ces dispositions de 1872 ne sont pas appliquées. Ainsi, chaque courant s'organise différemment, les évangéliques autour des Synodes officiels à partir de 1879 et les libéraux avec leurs Délégations après 1882. Le Synode officiel évangélique de novembre 1879 voit, pour les consistoires évangéliques, l'application de la situation pré louis-quatorzienne avec des synodes régionaux et nationaux, ainsi que l'application de la déclaration de foi<sup>15</sup>. Les

---

13 A. ENCREVÉ, *L'expérience de la Foi. Pensée et vie religieuse des huguenots au XIXe siècle*, Genève, Labor et Fides, 2001, p. 70.

14 A. ENCREVÉ, *Les protestants en France de 1800 à nos jours. Histoire d'une réintégration...*, op.cit., p.34.

15 Voir A. ENCREVÉ, *Les protestants en France de 1800 à nos jours. Histoire d'une réintégration...*, op. cit., p.116.

libéraux préférant garder la situation laissée par l'Empire.

Le XIX<sup>e</sup> siècle semble être un âge d'or retrouvé pour les réformés. Les *Articles Organiques* leur permettent de pouvoir, assez rapidement, retrouver une certaine importance intellectuelle qu'ils avaient pu avoir au XVI<sup>e</sup> siècle, sans pour autant recouvrer leur importance numérique d'alors, environ 10% de la population.

La situation laissée par le Synode de 1872 perdure jusqu'en 1906, année de l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État, qui met fin au système concordataire. La communauté protestante reconnue doit alors s'organiser en associations cultuelles et subvenir par elle-même à ses propres besoins. Si cette situation nouvelle semble difficile pour l'Église catholique, elle ne l'est pas moins pour la communauté protestante, même si la majorité de ses membres est favorable à cette Séparation, qu'elle réclame de longue date au nom de la laïcité. Cependant, ils ne se retrouvent pas totalement dans le « combisme », perçu comme trop autoritaire pour cette communauté gardant en mémoire l'autoritarisme et les violences passées<sup>16</sup>. Entre temps, la III<sup>e</sup> République s'imposant, appuyée par la grande majorité des protestants<sup>17</sup>, elle met en place plusieurs lois tendant à laïciser la Nation, dont celles dites « lois Ferry » de 1881-1882 sur l'éducation, mission chère aux protestants, à laquelle plusieurs protestants - libéraux - participent comme Félix Pécaut (1828-1898), Ferdinand Buisson (1841-1932) et Édouard Grimard (1827-1908).

En 1905 est créée la Fédération Protestante de France, regroupant quatre-cents mille fidèles conduits dans leur foi par cinq cent soixante pasteurs, regroupant la très grande majorité des associations cultuelles réformées. Les Réformés français restent divisés jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Contrairement à ce qui a pu être dit, et qui demeure alors dans l'inconscient collectif, le peuple réformé français n'est pas seulement un peuple bourgeois et citadin, cela ne peut le caractériser dans son ensemble. En réalité, et contrairement aux réformés des premiers jours largement citadins, il est très largement rural et comporte une majorité de petits propriétaires, d'artisans et d'ouvriers, habitants des petites villes et des villages. Ainsi, ils ne se distinguent pas par-

---

16 P. CABANEL, *Histoire des protestants en France (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)...*, op. cit., p. 1065.

17 Voir P. CABANEL, « Les Pères protestants de la République », dans *Histoire des protestants en France (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)...*, op. cit., pp. 1032 à 1037.

ticulièrement des catholiques et s'insère parfaitement de ce fait dans la population française de l'époque.

Cependant, les protestants comptent parmi eux une population de très haute bourgeoisie, commerçante et financière, très influente à Paris comme à Bordeaux par exemple. Cette position sociale s'explique par la spécialisation d'un certain nombre de familles dans les secteurs bancaires et marchands et par les relations fructueuses établies avec les États réformés du Nord (Grande-Bretagne, Hollande, Suisse et États allemands principalement) mais aussi avec les colonies, si on prend l'exemple des protestants bordelais ou nantais. Cette image élitiste du huguenot montre une profonde méconnaissance de cette minorité<sup>18</sup>, et elle s'explique par une répartition huguenote inégale sur le territoire.

Le protestantisme que l'on perçoit comme une religion venant des États germaniques s'avère être en France un phénomène méridional quasi absent au nord de la Loire sinon sous forme de petites communautés isolées et à Paris. La population réformée se situe principalement au sud-est du Massif Central - véritable bastion huguenot avec les Cévennes et le Gard -, dans le Dauphiné, mais également le long de la Garonne et de la Dordogne jusqu'aux Deux-Sèvres formant ce que l'on appelle le « croissant protestant » avec d'autres communautés, en Basses-Pyrénées par exemple. Même s'ils sont bien implantés dans ces régions, il n'y a que huit départements où ils forment plus de 5% de la population : le Bas-Rhin, le Gard, le Doubs, l'Ardèche, le Haut-Rhin, la Drôme, la Lozère et les Deux-Sèvres regroupant de 27,8 à 6,7% de la population totale dans ces départements<sup>19</sup>. Leurs frères luthériens se concentrent en Alsace et en Lorraine.

---

18 « À Bordeaux, comme ailleurs, le protestantisme n'est guère connu », dans S. PACTEAU DE LUZE, *Les protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999 (dir. Henri DE GRANDMAISON), p. 7.

19 N. COUTROT et F.-G. DREYFUS, *Les forces religieuses dans la société française*, Paris, A. Colin, 1965, p. 50.

Après avoir exposé une brève histoire du protestantisme contemporain à l'échelle nationale, il convient de s'arrêter plus longuement sur celle de la ville de notre étude qui se place très largement dans l'histoire précédemment évoquée à plusieurs reprises.

L'origine de « Sainte-Foy » remonte au haut Moyen Âge, quand le seigneur de Pineuilh fait don d'une terre aux frères de l'abbaye de Conques, en bord de Dordogne, pour y établir un prieuré et terminer la christianisation d'une région très inhospitalière. Ce « manse du Véneyrol » occupe une cinquantaine d'hectares entre deux affluents de la Dordogne que sont le Ranse et le Véneyrol - place qu'occupe aujourd'hui encore l'essentiel de la ville de Sainte-Foy-la-Grande. Mais la naissance réelle de la cité se fait avec la fondation de sa bastide en 1255 par Alphonse de Poitiers à la frontière nord de ses terres agenaises suite au don de ce manse au frère de saint Louis, par Bernard de Saint-Astier, prieur du lieu, le 14 juillet. La bastide est pourvue de ses coutumes en 1256, servant de modèle à celles de nombreuses autres bastides alphonssines mais également françaises et anglaises<sup>20</sup>.

« Sainte Foy en Agenais », comme la plupart des villes neuves des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, remplit une triple fonction : financière, économique et militaire.

En effet, dans ce contexte de croisades très coûteuses, une bastide assure au comté de Toulouse des revenus fiscaux conséquents par ses activités marchandes et son nombre d'habitants appréciable, ces revenus sont d'autant plus importants que la bastide foyenne voit sa population et son activité commerciale croître rapidement. Dans un Moyen Âge agité, la ville est une place forte sur la Dordogne, à la frontière des possessions anglaises, fortifiée dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et dont les premiers habitants viennent des seigneuries alentours. La ville garde cette triple fonction jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Cette importance militaire est essentielle dans la période troublée des Guerres de Religion. Quelques années après que le moine Martin Luther (1483-1546) ait écrit sa *Dispute sur la puissance des indulgences* (*Disputatio pro declaratione virtutis indulgentiarum*), plus

---

20 Y. DOSSAT, « La bastide de Sainte-Foy-la-Grande », dans *Sainte-Foy-la-Grande et ses alentours*, Bordeaux, FHSO, 1968, p. 13.

connue sous le nom des « 95 thèses », en 1517, et que Jean Calvin (1509-1564) rompt avec Rome et publie son *Institution de la religion chrétienne* en 1536, les premiers Réformés apparaissent ici dans un nombre suffisamment important pour que leur soit envoyé un prédicateur : Aymon de la Voye.

Il est envoyé dans cette région que l'on appelle la « Vallée », entre Castillon à l'ouest et Bergerac à l'est, à cheval sur quatre provinces d'alors : la Guyenne à l'ouest, avec Castillon, le Bazadais et l'Agenais au sud, avec Gensac et Sainte-Foy et le Périgord au nord et à l'est, avec Lamothe et Bergerac. Cette région disputée entre Plantagenet et Capétiens pendant la Guerre de Cent Ans est une région à l'agriculture et à l'économie prospères qui a vu se développer, entre les remparts des différentes villes, une bourgeoisie riche et puissante et qui, par le trafic fluvial sur la Dordogne, n'est pas éloignée des idées et des débats théologiques nouveaux.

C'est en fait en 1535 que le premier prêche est prononcé au château de Milandes, un peu plus haut sur la Dordogne. D'autres cultes ont probablement lieu dès 1539 entre Gensac et Sainte-Foy par des pécheurs itinérants<sup>21</sup>. C'est à la fin de l'année 1540 qu'Aymon de la Voye<sup>22</sup>, Picard comme Calvin, fait ses premiers prêches dans les caves d'un maître d'école de la bastide<sup>23</sup>. La foule grandissant, il est dénoncé au parlement de Guyenne qui, en vertu de l'édit de Fontainebleau de 1540 interdisant les prêches à l'intérieur de remparts, doit le juger. Devant la conversion d'une majorité des notables de la cité, suivis par le petit peuple, l'arrestation par le bailli est repoussée une première fois. En 1542, le parlement parvient à l'emprisonner, le premier pasteur de Sainte-Foy est étranglé et brûlé en place publique à Bordeaux la même année<sup>24</sup>. Ce martyr marque profondément les Foyens, participant à l'enracinement des idées réformées dans la cité

---

21 E. ESPAÑOL (dir.), *Dictionnaire historique du protestantisme en Périgord, Guyenne, Agenais*, Montpeyrroux, Editions Barthélémy, 2012, p. 25.

22 « Aymon de la Voye, premier pasteur de notre ville de Sainte-Foy, un inconnu dont le nom devrait être gravé en lettres d'or sur une table de marbre qu'on incrusterait dans la nef de notre vieux temple. », dans *Le Huguenot du Sud-Ouest*, janvier 1887.

23 J.-M. BRAITBERG, *Attitudes religieuses et politiques chez les protestants dans la région de Sainte-Foy-la-Grande*, IEP de Bordeaux, 1974, p. 100.

24 Jean CRESPIN, *Livre des martyrs*, tome 1, Toulouse, Edition Lelièvre, 1885, p. 345.

et dans les environs. À titre d'exemple, on peut signaler la conversion du curé de Pessac<sup>25</sup> la même année, amenant à celle de la plupart de ses paroissiens<sup>26</sup>. Comme le souligne Moïse Braitberg dans son mémoire<sup>27</sup>, le nombre d'arrêts pris par le Parlement de Guyenne à l'encontre d'habitants de la bastide et de ses environs, montre combien la Réforme s'est implantée dans la région. En 1554, la ville est considérée comme peuplée d'hérétiques par le Parlement et en 1558, elle est mentionnée sur une liste des Églises protestantes<sup>28</sup>. Après le synode de Clairac en 1560, la bastide est décrétée protestante par les consuls en 1561, année de la destruction de l'église<sup>29</sup>. C'est en novembre 1561 qu'il s'y tient le premier synode provincial de l'Agenais durant lequel on décide d'une véritable organisation militaire huguenote avec un « protecteur » nommé pour les ressorts des parlements de Toulouse et de Bordeaux secondés, pour chaque colloque, d'un colonel, signe de l'inquiétude d'un conflit montant chez les huguenots après la conjuration d'Amboise (mars 1560) et quelques mois avant le massacre de Wassy de mars 1562.

Sainte-Foy est très tôt prise dans la tourmente de la guerre, le samedi 5 décembre 1562, jour de marché et jour d'ouverture des portes de la ville, elle est prise par le capitaine Razac et ses hommes, habillés en paysans. La cité est reprise dans les jours suivants, prise d'assaut par les troupes de Larivière qui fait massacrer la garnison de cent-vingt catholiques et libérer leurs prisonniers. Avec l'édit d'Ambroise de 1563 reconnaissant le culte protestant, la ville reste en paix jusqu'en 1567 où, les consuls de la ville payent 2000 écus à Montluc pour qu'il évite la ville<sup>30</sup>, après qu'il ait démantelé les remparts de Bergerac l'année précédente. Cependant, ils ne peuvent l'empêcher d'occuper la ville jusqu'en 1570.

---

25 Actuelle commune de Pessac-sur-Dordogne (Gironde).

26 Emmanuel ESPAÑOL (dir.), *Dictionnaire historique du protestantisme en Périgord...*, op. cit., p. 25.

27 *Ibid.*, p. 25.

28 J.-M. BRAITBERG, *Attitudes religieuses et politiques chez les protestants dans la région de Sainte-Foy-la-Grande*, IEP de Bordeaux, 1974, p. 101.

29 A l'exception du clocher, du porche d'entrée et d'une chapelle latérale du XIII<sup>e</sup> siècle. Trois des quarante Cordeliers sont jetés depuis le même clocher, les autres acceptent de se marier pour sauver leur vie.

30 C. CORDIER, *Sainte-Foy au temps des guerres de Religion (1641-1622)*, thèse de l'École des Chartes, 1950.

Après le massacre de la Saint-Barthélemy du 24 août 1572, marquant profondément la conscience réformée, des massacres ont lieu dans les provinces, Sainte-Foy entièrement réformée, à l'exception de quelques familles, n'est pas touchée mais accueille des huguenots libournais qui ont réussi à échapper au massacre perpétré dans leur cité. Cette décennie marque fortement le sud-ouest que les chefs huguenots souhaitent voir rester un bastion de la Réforme en s'appuyant sur sa noblesse majoritairement protestante et où les territoires de la famille d'Albret, potentielle héritière du trône de France, sont étendus.

Non-loin de Sainte-Foy, le marquis de Trans, Gaston de Foix<sup>31</sup>, cousin catholique du roi de Navarre, détient une bonne partie des territoires au nord de la rivière dont le Fleix où est signée la paix éponyme le 26 novembre 1580 en présence du roi Henri III de Navarre, du duc d'Anjou, héritier du trône, et de Catherine de Médicis. Cette paix met fin à la Septième Guerre de Religion.

Pendant ces guerres de Religion, la bastide reçoit Jeanne d'Albret en 1562 puis son fils Henri de Navarre à plusieurs reprises, comme en 1577 quand, revenant de Bergerac, il y laisse une garnison et redonne ainsi confiance à la population locale dont le chef est le victorieux Geoffroi de Vivans<sup>32</sup>. Il y revient en 1584 avec sa cour pendant trois semaines, séjour durant lequel il visite Montaigne auquel il demande conseil, et laisse derrière lui deux tours d'anoblissement dans

---

31 Gaston-Germain de Foix (1511-1591), marquis de Trans, comte de Gurson et du Fleix, et d'autres seigneuries, Chevalier de l'ordre du roi et conseiller au Conseil privé du Roi. Il s'avère un catholique croyant mais aussi un prince relativement indulgent vis-à-vis des huguenots, et un fidèle à son suzerain navarrais.

32 Geoffroi II de Vivans (1543-1593) est un fidèle d'Henri de Navarre. Fait colonel par Armand de Clermont en 1567, il défait une armée catholique près de Belvès et s'en empare en 1569 ; après la Saint-Barthélemy il s'empare de plusieurs châteaux de seigneurs catholiques. En 1574 il prend Sarlat (résistante aux huguenots depuis 1561). En 1574-1575, il s'illustre à Nérac, à Tonneins et à Damazan ; en 1575 il prend Périgueux offrant ainsi à son camp le contrôle des trois principales villes périgourdines. Il devient alors gouverneur de Bergerac. Il mène d'autres campagnes entre prises et défaites. En 1585, il est fait chambellan par Henri de Navarre. Il mène la bataille contre le duc de Mayenne en Périgord l'année suivante avant de combattre à Coutras. Son dernier exploit est la prise de Domme en escaladant les murailles le 25 octobre 1588 avec ses trente soldats. Il décède à Villandraut le 21 août 1592.

la « Grand rue » de la bastide<sup>33</sup>. En février 1578, Sainte-Foy reçoit le neuvième synode national<sup>34</sup>, le premier depuis la Saint-Barthélemy, Henri de Navarre y est représenté par Henri de La Tour d'Auvergne (1555-1623), lieutenant-général du haut Languedoc, président du synode. Ce synode prie de ne conclure aucune paix séparée avec des catholiques pour maintenir l'union des réformés, c'est un demi succès par l'absence de nombreux représentants. Ce synode voit cependant une avancée en matière d'instruction, conseillant la construction d'écoles pour les jeunes huguenots<sup>35</sup>. Un autre synode général y a lieu en juin 1594 durant lequel la ville, comme d'autres, demande des garanties au roi Henri IV récemment sacré à Reims.

Avec l'édit de Nantes de 1598, Sainte-Foy est confirmée comme bastion du protestantisme et gratifiée du statut de « ville libre royale » quand Bergerac et Castillon deviennent des places de sûreté. Après avoir fait ériger deux forteresses en bord de rivière en 1584 : la citadelle au nord et le fort de Coreilhes au sud, qui encadrent et protègent cette ville stratégique aux confins de trois provinces huguenotes, les remparts sont encore renforcés par la volonté royale, puisque la ville est désormais munie de deux lignes de protection. En 1600, la ville accueille la réunion de pasteurs et de laïcs huguenots,

---

33 J.-M. BRAITBERG, *Attitudes religieuses et politiques chez les protestants dans la région de Sainte-Foy-la-Grande*, IEP de Bordeaux, 1974, p. 63 ; ces anoblissements, dont les bénéficiaires nous sont inconnus, sont donnés pour leur soutien à la cause navarraise. Cependant, une légende locale attribue ces anoblissements à la compréhension des deux notables pour les familiarités du « Ver galant » avec leurs épouses durant son séjour.

34 La ville est choisie car la situation y est calme en raison de la grande majorité de réformés la peuplant. L'entrée dans la ville est refusée à la reine Catherine et à la princesse Marguerite car trop impliquées dans les persécutions et le massacre de 1572, voir M. BOUX, *Vote à gauche et protestantisme sur le canton de Sainte-Foy-la-Grande de 1870 à 1986*, thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en sociologie, Université de Bordeaux Victor Segalen, 1988, p. 158.

35 « Les députés des provinces seront chargés d'avertir et d'exhorter leurs-dites provinces à faire instruire la jeunesse et de penser à tous les moyens qu'elles pourront trouver pour dresser des écoles où ladite jeunesse puisse être élevée et rendue propre à servir un jour l'Église de Dieu », rapporté dans P. CABANEL, *Histoire des protestants en France (XVIe-XXIe siècle)...*, op. cit., p. 480.

parmi lesquels le même Henri de La Tour d'Auvergne<sup>36</sup>, formant la chambre de l'édit<sup>37</sup>. La révolte de la ville contre le pouvoir ne s'arrête qu'en 1622 quand elle capitule face au roi Louis XIII et à ses armées lors des rebellions huguenotes. La bastide est alors armée et munie de solides murailles et bastions, mais, faute de troupes, elle ne peut résister au pouvoir royal, quand ce même pouvoir tend à s'affirmer face aux cités huguenotes. Ainsi, les consuls, qui veulent éviter un sort comparable à celui de Montravel<sup>38</sup>, remettent les clés de la ville au monarque le 25 mai. Il y entre le lendemain, sans avoir combattu<sup>39</sup>. La ville est ainsi épargnée et ses privilèges maintenus. Les soixante années suivantes voient l'indépendance de la cité diminuer quand la ville connaît des problèmes financiers importants : une dette datant des guerres de Religion, augmentée d'une demande fiscale importante du pouvoir royal.

En 1635, la ville perd son autonomie quand le duc d'Épernon<sup>40</sup>, gouverneur de la province, impose que quatre des six consuls de la ville et la moitié des jurats<sup>41</sup> soient catholiques, en plus de l'interdiction de culte hors des remparts. Remparts en partie démantelés depuis l'« édit de grâce », ou paix d'Allais, de 1629, comme pour trente-sept autres cités fortifiées, signe de l'importance des fortifications de la ville.

---

36 Celui-ci est devenu depuis maréchal de France en 1592 et duc de Bouillon en 1594 au décès de son épouse, héritière du titre. De plus, il se marie en 1595 à Élisabeth de Nassau (1577-1642), fille de Guillaume d'Orange-Nassau, il est désormais lié à une des plus puissantes familles protestantes européenne, mais également aux Montpensier.

37 P. BERTIN-ROULLEAU, *Sainte-Foy, vieilles maisons, vieux documents*, Bordeaux, Féret et fils éditions, 1927, pp. 113-114.

38 Les troupes royales, après un bref siège de la cité, écrasent et massacrent les défenseurs et une partie de la population, soit plus de mille personnes.

39 Ces clés sont remises au château de Mézières, le maréchal de La Force, chef huguenot et protecteur de la bastide, y reçoit le bâton de maréchal et est fait capitaine des Gardes après que 3300 hommes des troupes royales aient pris son château sans qu'il soit défendu. Ainsi les troupes royales traversent la rivière et arrivent au pied de la cité, portes ouvertes.

40 Jean-Louis de Nogaret de La Valette (1854-1642).

41 Les consuls étaient au nombre de six choisis parmi les bourgeois de la ville et les jurats au nombre de vingt-quatre. Les consuls nommaient les officiers municipaux (greffiers, clercs et collecteurs), les syndics de la ville et de l'hôpital et les sergents.

Au moment des révoltes des Croquants - mouvement de résistance au pouvoir central -, la ville de Sainte-Foy, en marge des zones de révoltes n'y participe pas même si les paysans sont à ses portes le 15 mai 1637. La prise de la ville serait importante pour ces révoltés car Sainte-Foy est une ville armée aux portes de Bordeaux<sup>42</sup>. Cependant, grâce à la protection du duc d'Épermon, la ville n'est pas attaquée<sup>43</sup>, même si elle était en mesure de se défendre d'elle-même, malgré la destruction de la seconde ligne de remparts due à Henri IV et le démantèlement de la citadelle en 1635. Seules les résidences des bourgeois de la cité hors les murs sont pillées<sup>44</sup>.

La réunion du synode de Basse-Guyenne en décembre 1681 est la dernière se tenant à Sainte-Foy sous l'Ancien Régime, dans une cité comptant 2800 protestants sur 3000 habitants. Au même moment, l'intendant Marcillac inaugure, en Poitou, les dragonnades.

La Révocation de l'édit de Nantes<sup>45</sup> le 18 octobre 1685 sonne la fin du premier âge d'or de la Réforme à Sainte-Foy, les pasteurs sont sommés de s'exiler, le troupeau de se convertir et les temples doivent être détruits. Sur ce dernier point, un certain nombre de temples de la région ont déjà été démolis comme ceux de La Force et de Ponchapt en 1679, et ceux de Fougueyrolles et de Bergerac en 1683. Le temple de Sainte-Foy, qui pouvait contenir plus de deux mille personnes, est détruit entre le 19 et le 21 juillet 1683<sup>46</sup>, par les huguenots eux-mêmes, contraints et forcés. Sur les ruines, le curé Andrault place une croix après avoir fait jeter une des deux cloches à la rivière et saler le terrain<sup>47</sup>. Par ces deux actes, le protestantisme n'est donc symboliquement plus audible en terres foyennes et ne

---

42 R. MOUSNIER, *Fureurs paysannes*, Paris, Calmann-Lévy, 1967, p. 92.

43 Y. M. BERCÉ, *Histoire des Croquants*, Genève, Droz, 1974.

44 Voir B. PORCHNEV, *Les soulèvements populaires en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1978, p.81, cité dans M. BOUX, *Vote à gauche et protestantisme sur le canton de Sainte-Foy-la-Grande de 1870 à 1986...*, *op. cit.*, p. 185.

45 Ou plus exactement, selon la formule officielle, « édit du roi portant défense de faire aucun culte public de la R.P.R. dans son royaume ».

46 Démolition ordonnée par arrêt du parlement en date du 2 juin 1683 interdisant le culte réformé à Sainte-Foy, dans J. CAVIGNAC, « Les assemblées au désert dans la région de Sainte-Foy au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Sainte-Foy-la-Grande et ses alentours*, *op. cit.*, p. 61.

47 S. DUBREUILH, « Le premier temple de Sainte-Foy-la-Grande », *Le Lien*, mai 1933.